



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1205

FEUTRES SATURÉS D'ASPHALTE POUR TOITURE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOMS DES PRODUITS	Feutre ordinaire #15, Feutre doublé #15, Feutre perforé #15, Feutre saturé d'asphalte AM #15, Feutre doublé AM #15, Feutre saturé d'asphalte haute qualité AM, Kolamax.
DÉNOMINATION COMMERCIALE	Feutre saturé d'asphalte pour toiture, Sous-couche, Papier goudronné.
NUMÉROS DES PRODUITS	0650034, 0650035, 0670020, 0670022, 0670088, 0670089, 0720091
FAMILLE CHIMIQUE	Sans objet.
FORMULE	Asphalte sur une feuille de fibres de cellulose.
UTILISATION DU PRODUIT	Sous-couche pour toiture.
FABRICANT/FOURNISSEUR	Les Industries IKO Itée 71 Orenda Road Brampton, Ontario L6W 1V8
SITE WEB	www.iko.com
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC: 1-613-996-6666 (information 24 heures seulement)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les produits énumérés plus haut étant considérés comme des articles en utilisation finale ou des articles fabriqués, ils ne sont pas inclus dans le champ d'application de SIMDUT 2015 et du Système général harmonisé de classification (SGH). En tant que tels, les éléments de l'étiquetage et la classification du SGH/SIMDUT ne sont pas inclus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS).

MOT-INDICATEUR	Sans objet.
SYMBOLE(S)	Sans objet.
CLASSIFICATION	Sans objet.
MENTIONS DE DANGER	H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.
MISES EN GARDE	P201 Se procurer des instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. P260 Ne pas inhaler la poussière/les fumées/les gaz/les brumes/les vapeurs/les aérosols. P264 Se laver à fond après la manutention. P270 Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1205

FEUTRES SATURÉS D'ASPHALTE POUR TOITURE

P281 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
P308+P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin.
P314 En cas de malaise, demander l'avis d'un médecin.
P501 Éliminer le contenu/le contenant conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

NFPA Information non disponible.

SIMD Information non disponible.

SECTION 3 – COMPOSITION CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX	% (w/w)	NUMÉRO CAS
Asphalte oxydé (Bitume)	45 - 60	64742-93-4
Armature de fibres de cellulose	40 - 55	s.o.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

INHALATION	Si une personne est incommodée par l'odeur de l'asphalte, la déplacer à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
INGESTION	Non susceptible d'être ingéré. En cas d'ingestion, se rincer la bouche, boire beaucoup d'eau et appeler un médecin immédiatement.
CONTACT CUTANÉ	En cas de coupures ou d'éraflures attribuables à la manutention, administrer les premiers soins de routine. Se laver les mains à l'eau et au savon après la manutention du matériau.
CONTACT OCULAIRE	Rincer l'œil affecté avec un jet d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'œil est enflammé.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Consulter la Section 11, Renseignements sur la toxicité, pour plus d'information.
SOINS MÉDICAUX	Information additionnelle non disponible.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

AGENTS EXTINCTEURS	Eau pulvérisée, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Information non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Ininflammable.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1205

FEUTRES SATURÉS D'ASPHALTE POUR TOITURE

PROPRIÉTÉS :

POINT D'ÉCLAIR	Sans objet.
ZONE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Sans objet.
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	Sans objet.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES POMPIERS	Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué par la NIOSH lorsque ce produit est exposé aux flammes, car ce produit émet des fumées très toxiques lors de sa dégradation thermique.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE	Veiller à ce que l'aération soit suffisante. Utiliser l'équipement de protection individuelle décrit à la Section 8, Contrôle de l'exposition et protection personnelle.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	Information non disponible.
GESTION DES DÉVERSEMENTS	Méthodes d'entretien normales. Ramasser les gros morceaux et les mettre au rebut conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURE DE MANUTENTION	Lors de la manutention du matériau, porter l'équipement de protection individuelle décrit à la Section 8, Contrôle de l'exposition et protection personnelle.
PRÉCAUTIONS LORS DE L'ENTREPOSAGE	Entreposer dans un endroit sec à l'abri des intempéries, des températures élevées et des flammes ou étincelles.
AUTRES PRÉCAUTIONS	Se conformer aux normes de sécurité locales et aux codes concernant les travaux de toiture. Toujours utiliser un système de protection contre les chutes lors des travaux sur le toit. Ne pas circuler sur les matériaux n'ayant pas été solidement fixés au platelage du toit.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1205

FEUTRES SATURÉS D'ASPHALTE POUR TOITURE

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

	LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL				
APPELLATION CHIMIQUE	ALBERTA	ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE	OSHA	ACGIH
Fumées d'asphalte oxydé (Bitume)*	TWA : 5 mg/m ³	TWA : 0,5 mg/m ³	TWA : 0,5 mg/m ³	Information non disponible	TWA : 0,5 g/m ³

**Aucun risque d'exposition prévu dans des conditions d'utilisation normales.*

MESURES D'AMÉNAGEMENT Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la quantité du produit dans l'air.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE Non exigée si le matériau est utilisé dans des conditions normales. Porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH si les niveaux d'émanations d'asphalte sont supérieurs aux limites d'exposition standards.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS Réduire au minimum le contact avec la peau. Des gants protecteurs peuvent être portés lors de la manutention du matériau.

PROTECTION DES YEUX Non exigée si le matériau est utilisé dans des conditions normales. Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques si nécessaire.

MESURES D'HYGIÈNE Se laver les mains au savon après la manutention du matériau.

AUTRES CONTRÔLES Si le contact est inévitable, porter tout le dispositif de protection nécessaire.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.) Matériau en feuilles noires.

ODEUR Légère odeur d'asphalte.

SEUIL OLFACTIF Information non disponible.

pH Information non disponible.

POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION Information non disponible.

POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION Sans objet.

POINT D'ÉCLAIR Sans objet.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1205

FEUTRES SATURÉS D'ASPHALTE POUR TOITURE

TAUX D'ÉVAPORATION	Sans objet.
INFLAMMABILITÉ	Ininflammable.
LIMITES SUPÉRIEURES/ INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ/ D'EXPLOSIVITÉ	Sans objet.
PRESSION DE VAPEUR	Sans objet.
DENSITÉ DE VAPEUR	Information non disponible.
POIDS MOLÉCULAIRE	Information non disponible.
SOLUBILITÉ(S)	Insoluble.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION : N-OCTANOL/EAU	Information non disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	Information non disponible.
DENSITÉ RELATIVE	> 1,0
VISCOSITÉ	Information non disponible.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ CHIMIQUE	Stable à température ambiante.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Information non disponible.
CONDITIONS À ÉVITER	Éviter la chaleur excessive, les étincelles et les flammes.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	Information non disponible.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	CO ₂ , SO ₂ , NO ₂ , fumée et sulfure d'hydrogène.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1205

FEUTRES SATURÉS D'ASPHALTE POUR TOITURE

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

TOXICITÉ AIGUË/CHRONIQUE

MISE EN GARDE : ce produit peut contenir des bitumes oxydés. En 2013, le Centre International de Recherche sur le Cancer (le « CIRC ») a publié une monographie concluant que « [traduction] les expositions professionnelles aux bitumes oxydés et à leurs émissions, lors des travaux de toiture, sont probablement cancérogènes pour l'homme ». Cette mise en garde est susceptible d'être mise à jour en temps utile lorsqu'une décision définitive aura été rendue et que le CIRC aura publié sa monographie sur la question. Classification du CIRC : Groupe 2A.

Le CIRC a décidé qu'il existait, chez les humains, des « preuves limitées » de la cancérogénicité des expositions professionnelles aux bitumes et aux émissions de bitume lors des travaux de toiture et d'asphalte coulé. Le CIRC a également décidé qu'il existait, chez les animaux de laboratoire, des « preuves suffisantes » de la cancérogénicité des condensats de fumées dégagées par les bitumes oxydés. Toutes les autres preuves de cancérogénicité chez les humains et chez les animaux de laboratoire ont été jugées « inadéquates » ou « limitées ». La nature physique de ce produit peut contribuer à limiter les risques liés à l'inhalation des bitumes oxydés lors de son application à l'état durci. Toutefois, les manipulations physiques de ce produit (p. ex., lors de travaux de meulage, de forage et de démolition) peuvent libérer des poussières contenant des bitumes oxydés. La combustion ou l'échauffement de ce produit peuvent causer l'émission de fumées, de vapeurs ou de brouillards.

CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION

Information non disponible.

PRINCIPALE VOIE D'EXPOSITION

Inhalation.

EFFETS SUR LA SANTÉ :

YEUX Aucun effet connu.

PEAU Aucun effet connu

INHALATION L'odeur d'asphalte peut causer une légère irritation des voies respiratoires, des nausées, des céphalées et/ou des étourdissements.

INGESTION L'ingestion est improbable. En cas d'ingestion, le produit peut causer une irritation du tube digestif.

STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION UNIQUE

Information non disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1205

FEUTRES SATURÉS D'ASPHALTE POUR TOITURE

STOT (TOXICITÉ
PARTICULIÈRE POUR UN
ORGANE PRÉCIS) -
EXPOSITION RÉPÉTÉE

Information non disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

L'asphalte oxydé est inscrit au Groupe 2A du CIRC (probablement cancérogène pour les humains).

TOXICITÉ POUR LA
REPRODUCTION :

DÉVELOPPEMENT
DE LA PROGÉNITURE

Information non disponible.

FONCTIONS SEXUELLES
ET FERTILITÉ

Information non disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ DES
CELLULES GERMINALES

Information non disponible.

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ

Information non disponible.

PERSISTANCE ET
DÉGRADABILITÉ

Information non disponible

BIODÉGRADATION ET
MOBILITÉ

Information non disponible

POTENTIEL DE
BIOACCUMULATION

Information non disponible

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RECOMMANDATIONS SUR
L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Observer les réglementations municipales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information non disponible.

SECTION 15 – RÉGLEMENTATIONS

Information non disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1205

FEUTRES SATURÉS D'ASPHALTE POUR TOITURE

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

DATE DE RÉVISION DE LA
FDS (FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ)

22 novembre 2023

REPLACE LA FICHE
SIGNALÉTIQUE/DE DONNÉES
DE SÉCURITÉ EN DATE DU

23 janvier 2018

FDS PRÉPARÉE PAR

Service de santé, sécurité et environnement

INFORMATION GÉNÉRALE

1-888-766-2468

SITE WEB

www.iko.com

AUTRES INFORMATIONS/
DÉNÉGATIONS DE
RESPONSABILITÉ

Lire cette fiche de données de sécurité (FDS) avant la manutention ou la mise au rebut du présent produit.

L'information sur la sécurité du présent produit est fournie dans le but d'aider nos clients en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Nous avons pris les mesures raisonnables pour veiller à ce que les méthodes d'essai et les sources des données soient exactes et fiables; toutefois, nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne leur exactitude. Étant donné que les conditions et les méthodes de manutention et d'utilisation du présent produit sont hors de notre contrôle, nous ne pouvons en assumer la responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les dommages découlant de ou présentant un lien avec la manutention, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination du présent produit.

REMARQUE : en vertu des règlements gouvernementaux, une FDS n'est pas exigée pour le présent matériau, car il s'agit d'un produit d'utilisation finale.